



LA BANQUE MONDIALE
IBRD • IDA

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

**MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DES MÉDIAS**

**PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU
BURUNDI « PAFEN »**

Intitulé du projet	PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU BURUNDI « PAFEN »
SUR FINANCEMENT IDA :	E0930-BI/E2820-BI
N° du Projet :	P176396/P180987

TERMES DE RÉFÉRENCE

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL POUR LA RÉALISATION
DE LA REINGÉNIÉRIE DES PROCESSUS MÉTIERS (BPR) ET L'ÉLABORATION
DES SPÉCIFICATIONS MÉTIERS, FONCTIONNELLES ET TECHNIQUES DU
SYSTÈME DE LA CHAÎNE COMPLÈTE DE E-GP AU BURUNDI**

Novembre 2024



Titre : Termes de référence pour le Recrutement d'un consultant international pour la réingénierie des processus métiers (BPR) et l'élaboration des spécifications techniques du système de la chaîne complète de l'e-GP au Burundi

<i>Ministère</i>	Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias
<i>Projet</i>	Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique
<i>Activité 2.4.5.4</i>	Recrutement d'un Consultant international pour Réingénierie des Processus Métiers (BPR)
<i>Bénéficiaire</i>	Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)

I. INTRODUCTION

Le Gouvernement du Burundi a reçu un financement de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique (PAFEN) au Burundi. Il est prévu qu'une partie des ressources de ce financement, spécialement de son Financement additionnel dédié à la « **Modernisation de la gestion des finances publiques (GFP)** », soit utilisée pour financer l'introduction d'une **Plateforme Electronique de Gestion des marchés publics (e-GP)**», y compris les prestations d'un consultant international pour assurer « **la réingénierie des processus métiers (« *business processes reengineering* », BPR) et l'élaboration des spécifications métiers, fonctionnelles et techniques du système de la chaîne complète de e-gp au Burundi** ».

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. Description du Projet PAFEN

L'objectif du PAFEN est d'augmenter l'accès à l'internet à haut débit, particulièrement pour les populations mal desservies, et d'améliorer la capacité du Gouvernement à gérer les ressources plus efficacement et fournir des services publics par voie numérique ; ce qui contribuera à jeter les bases d'un développement accéléré de l'économie numérique du Burundi.

Les Composantes du Projet

Le Projet comprend 4 composantes ci-après :

Composante 1 : Accès et inclusion numériques

- Sous-composante 1.1 : Environnement favorable au développement du marché du haut débit et à l'accès numérique
- Sous-composante 1.2 : Accès à la connectivité locale

12



LA BANQUE MONDIALE
IBRD - IDA

- Sous -composante 1.3 : Facilitateurs d'accès local et d'inclusion numérique
- Composante 2 : Facilitateurs de la prestation de services publics numériques**
- Sous-composante 2.1 : Cadres institutionnels, juridiques, de gouvernance et technologiques pour les services en ligne
 - Sous -composante 2.2 : Infrastructure et plates-formes gouvernementales numériques partagées
 - Sous-composante 2.3 : Numérisation de certains services et de cas d'utilisation phares
 - Sous-composante 2.4 : Modernisation des principaux processus de GFP
- Composante 3 : Coordination institutionnelle et gestion du projet**
- Composante 4 : Composante de réponse d'urgence**

La Composante 2 « **Facilitateurs de la prestation de services publics numériques** » financera les fondations transversales du gouvernement numérique qui peuvent renforcer la capacité de prestation de services publics numériques sécurisés et l'utilisation des outils et systèmes numériques par l'administration publique du Burundi.

Cette mission, s'inscrit précisément dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité **2.4.5.4** du Plan de Travail et Budget Annuel approuvé pour 2023-2024 : « **AT-Consultant international pour Réingénierie des Processus Métiers (BPR)** » pour l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

2. Justification de l'activité

Le Code des Marchés Publics au Burundi est régi par la Loi N° 1/04 du 29 janvier 2018 portant modification de la Loi N° 1/01 du 04 février 2008, portant Code des Marchés Publics. Cette loi établit les procédures et règles pour la passation des marchés publics dans le pays. Elle s'applique également aux délégations de services publics. L'ARMP joue un rôle essentiel dans la supervision et la mise en œuvre de ces dispositions.

Actuellement, le Burundi utilise un système manuel de passation des marchés. Le Gouvernement considère la passation électronique des marchés publics comme un élément essentiel du commerce électronique, jouant un rôle à la fois dans l'accélération de la transition de l'économie du pays vers une société de l'information et dans la réalisation de l'objectif du gouvernement de moderniser la fonction publique à travers le développement d'un système innovant permettant d'instaurer de processus de passation de marchés plus efficaces.

Malgré les progrès, la simple automatisation du système d'achat sur papier n'offre pas l'efficacité souhaitée ni ne tire parti de la technologie disponible. Dans ce contexte, les processus et pratiques d'approvisionnement actuels doivent être repensés pour utiliser la technologie moderne.



LA BANQUE MONDIALE
IBRD • IDA

L'utilisation de technologies de pointe dans le processus de passation des marchés publics nécessitera un changement dans la manière dont les entités adjudicatrices préparent les documents d'appel d'offres, les soumissionnaires préparent les offres, traitent l'évaluation des informations et l'échange de données entre les services électroniques gouvernementaux concernés, garantissant, d'une part, d'autre part, une plus grande efficacité dans la gestion des contrats et une réponse plus rapide aux réclamations et, d'autre part, le renforcement de la stratégie de communication avec les concurrents et autres parties intéressées, en garantissant la transparence et la fiabilité nécessaires dans les processus de passation des marchés, une plus grande compétitivité, efficacité et rationalisation des ressources publiques disponibles.

L'initiative du gouvernement visant à mettre en œuvre les contrats électroniques (e-GP) au Burundi, pourrait générer des gains d'efficacité significatifs dans le secteur des marchés publics, à l'image de ce qui se passe dans d'autres pays qui ont emprunté cette voie. En effet, le système e-GP améliore la transparence, la responsabilité et la gestion des achats, renforce les capacités de documentation, de conformité et d'audit de performance autour de la fonction d'achat et améliore la gouvernance du secteur public. Il existe également d'autres avantages liés à l'efficacité transactionnelle grâce à la réingénierie des processus et à la promotion des entreprises nationales dans les acquisitions publiques et à l'amélioration à moyen et long terme du climat d'investissement.

L'automatisation des processus et des pratiques dans le cadre de l'e-GP générera de nouvelles relations entre les parties prenantes et de nouveaux rôles à jouer par différentes agences. Par exemple, le système de passation des marchés électroniques sera lié à divers services électroniques gouvernementaux pour accéder, vérifier et valider l'authenticité des données pour les marchés publics électroniques. En outre, les différentes lois et réglementations régissant les transactions électroniques (par exemple, les lois sur les TIC, les transactions électroniques et les signatures électroniques), ainsi que les stratégies et plans directeurs nationaux, devraient être synchronisées avec les lois et réglementations sur les marchés publics.

L'e-GP soutiendra le développement socio-économique durable du pays et renforcera la compétitivité, la rentabilité et la transparence des systèmes nationaux de passation des marchés publics et de gestion des contrats.

Dans ce contexte, le Gouvernement du Burundi, à travers le Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique et pour le compte de la direction de l'ARMP, entend engager **un consultant individuel international** pour réaliser, la Réingénierie des Processus d'Affaires (BPR) du système et des processus de passation manuels vers l'application efficace des processus dans la passation électronique et développer les spécifications métiers, fonctionnelles et techniques conformes aux résultats du BPR pour l'acquisition/développement d'un système e-GP pour le Burundi.



LA BANQUE MONDIALE
IBRD · IDA

III. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif global de cette mission est de contribuer aux activités de démarrage pour l'introduction d'un système e-GP de bout en bout, d'identifier et de préparer les exigences pour le changement des processus et pratiques de passation des marchés existants au Burundi à travers la simplification de la réingénierie et la préparation exigences fonctionnelles et les spécifications techniques pour le développement et la mise en place d'un système e-GP de bout en bout dans le pays.

Les processus et pratiques de passation des marchés simplifiés/repensés permettront aux parties prenantes d'opérer de manière transparente, efficace, rentable et opportune et de réduire les charges administratives pesant sur les entités adjudicatrices et les communautés soumissionnaires.

Ces termes de référence décrivent l'étendue des tâches à effectuer par le consultant pour soutenir le BPR et l'élaboration des spécifications commerciales, fonctionnelles et techniques pour le développement du système e-GP de bout en bout dans le pays.

IV. ETENDUE DE LA MISSION

Le Consultant devra couvrir (en collaboration avec l'expert local), au minimum, les éléments suivants :

- a) Examiner la législation pertinente et les procédures opérationnelles en matière de marchés publics pour déceler les lacunes et découvrir les environnements propices nécessaires à la mise en œuvre réussie du système e-GP.
- b) Réaliser une étude telle quelle des processus et des pratiques en matière de marchés publics en adoptant les meilleures pratiques internationales et en utilisant les méthodologies et les outils d'évaluation des processus métiers (BPA).
- c) Préparer les processus et pratiques « To-Be » pour l'environnement d'approvisionnement électronique, en proposant des processus durables et efficaces. Les approches futuristes et durables tirant parti des technologies de rupture sont encouragées.
- d) Identifier et préparer les exigences du système e-GP en tenant compte de la gestion du changement dans les entités adjudicatrices, les agences de surveillance, les communautés de soumissionnaires et d'autres contextes de parties prenantes, en consultation avec ces parties prenantes.
- e) Élaborer des spécifications d'exigences commerciales, fonctionnelles et techniques pour le développement et la mise en œuvre du système e-GP sur la base des dispositions juridiques nationales, de l'environnement d'hébergement et du respect des meilleures pratiques internationales.
- f) Préparer les dossiers d'appel d'offres conformément aux directives de la Banque mondiale pour l'acquisition du système e-GP.



V. LIVRABLES DU CONSULTANT

En collaboration avec le Consultant national, le Consultant international devra fournir :

1. Un rapport de cadrage de la mission mettant en évidence la démarche méthodologique et le calendrier de son exécution par rapport à la mise en place de la Réingénierie des Processus d'Affaires (RPA) du système de gestion des marchés publics électroniques (e-GP).
2. Un rapport sur les processus et pratiques des marchés publics électroniques (e-GP) comprenant, en annexe, des exigences fonctionnelles pour l'acquisition et la mise en place d'un système des marchés publics électroniques (e-GP) et des spécifications techniques permettant d'acquérir des infrastructures adéquates au système des marchés publics électroniques (e-GP) cible. Le rapport doit couvrir l'analyse telle quelle et future (« as is » and « to be »).
3. Un projet de dossier d'appel d'offres pour l'acquisition du système des marchés publics électroniques (e-GP) conformément aux directives de la Banque mondiale en matière de passation de marchés.
4. Rapport de mission.

Tous les rapports seront en versions MS Word et PDF modifiables. La version finale des rapports doit être soumise dès que des commentaires sont reçus sur la version préliminaire.

Tous les rapports préliminaires, les rapports finaux et les documents devront être rédigés en français et en anglais, soumis en versions MS Word modifiables et versions PDF.

La version finale de la stratégie doit être soumise cinq (5) jours ouvrables après la réception des commentaires sur le projet.

Le séquençement de la production des différents livrables et des paiements correspondants est repris dans le tableau ci-dessous.

VI. DUREE DE LA MISSION

La mission doit être terminée dans un délai de 20 semaines selon le calendrier de dépôt des livrables ci-après :

N°	Echéances	Intitulés des Livrables
1	M0+0,5 Mois	Un rapport de cadrage de la mission mettant en évidence la démarche méthodologique et le calendrier de son exécution par rapport à la mise en place de la Réingénierie des Processus d'Affaires (RPA) du système de gestion des marchés publics électroniques (e-GP),
2	M0+3 Mois	Un rapport sur les processus et pratiques des marchés publics électroniques(e-GP) comprenant, en annexe, des exigences fonctionnelles pour l'acquisition et la mise en place d'un système des marchés publics



LA BANQUE MONDIALE
IBRD - IDA

		électroniques (e-GP) et des spécifications techniques permettant d'acquérir des infrastructures adéquates au système des marchés publics électroniques (e-GP) cible,
3	M0+4 Mois	Un projet de dossier d'appel d'offres pour l'acquisition du système des marchés publics électroniques (e-GP) conformément aux directives de la Banque Mondiale en matière de passation de marchés.
4	M0+5 Mois	Rapport de mission.

VII. PROFIL ET QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

- a. Avoir un diplôme de Master (BAC+5) en Economie, passation des marchés ou en droit, ou dans tout autre domaine jugé équivalent ;
- b. Avoir au moins Cinq (5) ans d'expérience dans les domaines de l'approvisionnement, des normes, de la réingénierie des processus et de la rédaction des spécifications ;
- c. Avoir une bonne connaissance des marchés publics et des meilleures pratiques internationales ;
- d. Avoir réalisé au moins une (1) mission des marchés publics électroniques (e-GP) avec une expérience similaire en termes de nature et de portée en matière de préparation de la Réingénierie des Processus d'Affaires (RPA),
- e. Avoir des compétences appropriées, notamment en stratégie des marchés publics électroniques (e-GP),
- f. Avoir notamment une expertise en Réingénierie des Processus Métiers avec les outils d'analyse des Processus Métiers, expertise en marchés publics, expertise en Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), dans les normes des TIC, en conception réactive, dans les technologies de rupture (Intelligence artificielle et Outil d'Apprentissage (AI et ML), Chaîne de blocs/BlockChain, Intelligence Artificielle Générative (IA), etc.), en architecture ouverte, dans les marchés publics durables, sur les normes des données des contrats ouverts, sur les réglementations/lignes directrices des marchés publics électroniques (e-GP) et les problèmes de mise en œuvre des marchés publics électroniques (e-GP) constituerait un atout majeur,
- g. Avoir des connaissances sur les directives des Banques Multilatérales de Développement sur les marchés publics électroniques(e-GP), sur le module supplémentaire d'évaluation MAPS sur les marchés publics électroniques (e-GP) et du guide sur les normes des données des contrats ouverts pour la configuration du système requise pour les marchés publics électroniques (e-GP), constituerait également un atout.
- h. Avoir des compétences linguistiques : Maîtrise écrite et orale du français ; la connaissance de l'anglais sera un atout majeur.

VIII. SUPERVISION



LA BANQUE MONDIALE
IBRD - IDA

Le consultant rendra compte à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et travaillera en étroite collaboration avec le Consultant International recruté pour la même mission, le responsable de la digitalisation des marchés publics électroniques (e-GP) de ARMP, l'unité de gestion du projet (UGP) du PAFEN et les différents autres experts du PAFEN.

IX. METHODE DE SELECTION DU BUREAU

« Le Consultant » sera sélectionné selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels, conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, édition de Septembre 2023 et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.